

L'AIDE A L'ARTISANAT INDIGÈNE (1) EN AFRIQUE DU NORD FRANÇAISE (2)

On se préoccupe beaucoup, depuis quelques années, de la misère de l'artisanat, conséquence directe de la production mécanique actuelle. On reconnaîtra que si celle-ci a été ruineuse pour l'artisanat occidental, elle a été plus désastreuse encore pour l'artisanat oriental, notamment pour celui de l'Afrique du Nord où, en Algérie depuis plus de cent ans, en Tunisie depuis plus de cinquante ans, et au Maroc depuis le commencement du siècle, il est livré sans défense à la concurrence étrangère.

L'enseignement professionnel, qui s'est surtout donné pour but de préparer, au point de vue technique, les jeunes générations aux nécessités de la vie moderne, a déjà rendu d'appréciables services, mais ne paraît pas encore être tout à fait sûr de sa voie.

Quant à la surveillance des industries d'art, elle a fait l'objet, selon les régions et les circonstances, d'expériences diverses qui ont donné des résultats inégaux, certes, mais parfois remarquables : il en est même qui, s'affirmant avec le temps, ont fait connaître à certaines industries une prospérité croissante et sans précédent (3).

On doit à la vérité reconnaître que sous l'effet de la crise actuelle, qui se prolonge, et dont on ne peut prévoir la durée, ces dernières industries accusent, de leur côté, un fléchissement sensible et progressif (4). Au vrai, malgré ce fléchissement, elles restent dans une position privilégiée au regard de l'apathie profonde où sont tombées les industries communes qui intéressent de très importants effectifs citadins.

Les causes de la crise de l'artisanat

Qu'elles soient lointaines, récentes ou multiples, les causes de la situation actuelle sont toutes sérieuses ; et elles s'aggravent du fait que leurs incidences, à l'intérieur comme à l'extérieur, s'enchevêtrent les unes dans les autres comme pour décourager toute tentative de sauvetage. C'est elles, ou du moins les principales d'entre elles, que nous nous proposons d'abord d'énumérer ici :

1° Progressivement mise en contact avec les pays d'Occident qu'avait supérieurement outillés plus d'un siècle d'inventions tendant à l'intensification des rendements mécaniques, l'Afrique du Nord, dont les popu-

lations conservaient des méthodes de travail analogues à celles de l'Europe du XVIII^e siècle et même du moyen âge, s'est vu disputer peu à peu, et dans une progression presque géométrique, les débouchés de sa propre fabrication ;

2° Dans toutes les villes et jusqu'aux plus lointains des douars et des villages, les Européens ont trouvé sur place des alliés locaux (transitaires, entrepreneurs, revendeurs, etc.), qui se sont livrés avec d'autant plus d'enthousiasme au trafic qui s'offrait à eux qu'ils y trouvaient une source d'appréciables bénéfices. A la décharge des importateurs, il faut dire que la clientèle a suivi cette impulsion avec non moins d'engouement et qu'aux vieilles modes d'autrefois, elle a été heureuse d'en substituer de nouvelles. Mais que de désastres semés dans le monde des artisans, sans compter les mille offensives contre le pittoresque et la couleur locale !

3° La réduction des débouchés à l'intérieur s'est encore aggravée de celle des débouchés vers l'extérieur. Tels pays, comme la Tripolitaine, l'Égypte et l'Afrique occidentale, qui depuis longtemps faisaient d'assez importants approvisionnements d'objets manufacturés dans l'un ou l'autre des territoires français de l'Afrique du Nord, ont aujourd'hui à peu près mis fin à leurs achats : non que ces pays produisent eux-mêmes les articles en question, mais bien plutôt parce qu'ils leur préférèrent les nouveautés étrangères ;

4° Sous l'influence de longs siècles d'immobilité industrielle, et en dépit de son penchant pour la nouveauté occidentale, la clientèle nord-africaine restait toutefois en grande majorité foncièrement traditionaliste. Ce que voyant, la concurrence étrangère est allée jusqu'à imiter, quand elle ne les a pas servilement copiés, les objets de fabrication locale que ses efforts n'avaient pu évincer. Bien qu'elle n'ait jamais présenté que des produits de qualité inférieure et irréparables quand ils s'usaient, elle a souvent abouti. Ainsi ont été battus en brèche : la bijouterie d'or et d'argent, la vaisselle de faïence, de cuivre et de laiton, maints tissus indigènes, etc., qui avaient pendant des siècles assuré l'existence à une multitude d'artisans ;

5° Et, non contente d'apporter des produits manufacturés, l'industrie étrangère a encore, de-ci de-là, introduit ses machines et ses procédés ;

6° Certes, les chefs d'atelier et les petits patrons n'ont pas cédé le terrain sans opposer quelque résistance. Désireux de continuer l'exercice de leur profession et d'en vivre, la plupart d'entre eux ont d'abord accepté des réductions de bénéfices et de salaires. Par la suite, pour se soutenir, ils ont dû faire des emprunts qu'ils n'ont pas toujours pu rembourser intégralement. Une fois dépourvus de moyens qui jusque là avaient assuré leur indépendance, ils se sont vus obligés de travailler au jour le jour, comme de simples ouvriers, dans la vente immédiate par la voie des enchères quotidiennes ;

7° Il va de soi que, réduits à la portion congrue, les artisans se sont laissés aller à des pratiques où les traditions de l'impeccabilité de la matière première et de la mise en œuvre n'a plus été l'objet du même respect, où même la malice et la fraude ont trouvé un terrain favorable : nouvelle cause d'avilissement aggravant encore la désaffection marquée pour certains produits ;

8° Autrefois, la corporation avait su mettre un frein à ces errements, et avec d'autant plus d'efficacité que celui-ci était à la fois d'ordre juridique et religieux. C'est ainsi que la production de mauvais aloi pouvait être détruite ou attirer sur ses auteurs des sanctions parfois très dures. Mais il y a longtemps que le groupement professionnel a perdu ce pouvoir de contrôle sur lui-même...

(1) Nous ne parlerons, dans le présent exposé, que de l'artisanat citadin, le seul qui soit vraiment menacé et qui ait besoin de secours. L'artisanat rural est en effet loin d'être exposé aux mêmes maux : ne comptant guère que de rares spécialistes assez clairsemés (maçons, menuisiers, forgerons, potiers, etc.) ou des femmes qui, en dehors de leurs travaux ménagers, se livrent parfois à certaines occupations domestiques un peu spéciales (lavage de la laine, filage, cardage, tissage, sparterie, poterie, etc.), il est proportionnellement peu important et partage le sort des jardiniers, des agriculteurs ou des pasteurs au milieu desquels il vit.

(2) Ce que nous disons ici est généralement vrai aussi pour les régions de l'Afrique du Nord qui ne sont pas soumises à l'influence française : Maroc espagnol, Tripolitaine et Cyrénaïque italiennes.

(3) Les résultats concernant les industries d'art dans les territoires français de l'Afrique du Nord ont été résumés par nous devant la conférence économique de la France métropolitaine et d'Outre-mer (*L'Artisanat indigène en Afrique du Nord*, Rabat, Ecole du livre, 1935). Pour des exposés plus complets, on consultera avec fruit les études : 1° de M. A. Bel sur les industries d'art indigènes dans l'Afrique du Nord (*Afrique française*, oct. 1931) ; 2° de M^{me} Bel (« La protection de la vie locale en Algérie » dans les actes du congrès de la société indigène, p. 57 ; « Les arts décoratifs en Algérie » dans la revue *Outre-Mer* (1^{er} trimestre 1934) ; 3° de P. Ricard sur le Maroc (« Les arts marocains et leur rénovation », dans la *Revue d'Afrique* d'avril-mai 1930, « Le service des arts indigènes » dans le numéro spécial de *Nord-Sud* sur les arts indigènes) ; 4° de P. Ricard sur la Tunisie (« Notes sur les arts indigènes de la Tunisie et l'enseignement qui s'y rapporte » dans la *Vie Marocaine* des 2 et 3 sept. 1932).

(4) Excepté pour les tapis. Fait remarquable, de 1920 à 1934, c'est-à-dire pendant une période de quinze ans, la fabrication des tapis s'est accrue dans des proportions considérables, passant, au Maroc seulement, de 20.000 à 76.000 mètres carrés, allant en progression constante.

Presque totalement oubliée en Algérie, l'ancienne corporation se désagrège déjà en Tunisie et au Maroc. Si l'on n'y remédie, elle sera bientôt tout à fait anéantie. Ainsi, au moment où se dessine en certains pays un mouvement de contrôle à la production, on assiste en Afrique du Nord à la dissolution des restes du vieux système corporatif, et n'importe qui peut se mettre à faire n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment ;

9° Lorsque, d'autre part, la corporation observait quelque ralentissement dans les débouchés, elle n'était pas assez naïve pour maintenir son rendement au niveau habituel : d'un commun accord entre tous ses membres, elle ajustait ce rendement aux circonstances. Sans doute, la loi naturelle de l'offre et de la demande finit toujours par s'imposer aux plus récalcitrants ; mais le moment où il conviendra d'aviser et celui où le mal devient irrémédiable sont séparés par un intervalle plus ou moins long, toujours très long ici, au cours duquel l'individualisme des éléments les moins recommandables finit par rendre très difficile la situation des meilleurs ;

10° Humble comme ses outils, modeste par condition, fier comme tout homme conscient de son métier, inhabile à l'intrigue, l'artisan passe à peu près inaperçu. De ce fait, il a été éclipsé par le commerçant autrement habitué que lui à évoluer dans la société et à se tirer d'embarras. Lorsque l'autorité supérieure s'est enquis des intérêts du commerce et de l'industrie, intimement liés, elle n'a guère prêté l'oreille qu'aux marchands toujours aux écoutes et plus préoccupés des avantages du commerce d'importation que de ceux de l'échange des produits de fabrication locale. La conséquence est qu'il existe des chambres de commerce indigènes, mais non des chambres d'industrie ou de métiers, et que l'artisan, qui n'a pu se faire entendre, est à peu près oublié.

Ainsi, sans guide et sans soutien, l'artisanat subissait son sort, glissant sur une pente fatale. Puis la crise mondiale est venue, précipitant la chute et avivant les souffrances. Une profonde détresse règne désormais au fond des vieilles cités musulmanes ; si elle ne fait entendre ni cris, ni protestations, elle n'en est pas moins réelle. Nous ne pouvons pas nous couvrir devant elle du masque de l'indifférence. Notre situation de protecteurs nous impose des devoirs. Nos protégés comptent sur nous.

Mais, aux yeux des gens les mieux intentionnés, vouloir maintenir ce qui subsiste encore de l'artisanat indigène, c'est faire preuve d'un bien naïf conservatisme. « Est-il permis de faire obstacle à la vie, au mouvement, au progrès ? Le vieux monde ne se renouvellerait-il pas et, à sa place, ne s'en édifie-t-il pas un nouveau ? Celui-ci remplacera celui-là, et ce sera bien. » Telles sont les affirmations qui, depuis près d'un demi-siècle, ont défrayé la chronique et satisfait la masse. Des économistes notoires s'y étant associés, elles ont longtemps paru incontestables.

De temps à autre pourtant, du côté européen, des voix se sont élevées : des voix généreuses, d'artistes et de poètes qui souffraient de voir s'évanouir, un peu plus chaque jour, avec des aspects marqués du signe de la beauté, les formes d'expression spécifiques de toute une civilisation. Et, par extraordinaire, ces voix ont eu assez d'accent et d'émotion pour finir par impressionner les esprits, même les gouvernements, et par provoquer des réactions qui se sont assez promptement imposées à l'attention générale. Bien qu'en ait généralement rendu justice aux résultats obtenus en Algérie, en Tunisie et au Maroc au point de vue des industries d'art, il n'est peut-être pas inutile d'en évoquer quelques-uns ici.

C'est un fait bien connu que la fabrication citadine de tapis de Kairouan et de Rabat, de même que la fabrication rurale de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, ne répondait autrefois qu'à une demande restreinte, ne sortait guère du cadre des occupations domestiques, et ne constituait pas une valeur d'échange proprement dite. Le propriétaire d'un tapis ne mettait généralement cet objet en vente que dans un moment difficile et en con-

sacrait le faible prix à l'atténuation d'une gêne passagère. Aujourd'hui, grâce à des efforts intelligemment déployés, cette fabrication revêt le caractère d'une véritable industrie, mettant sur le marché de 180.000 à 200.000 mètres carrés de tapis à haute laine et à points noués d'excellente qualité, en fait très originaux, jouissant d'une réputation qui a dépassé de beaucoup les limites anciennes, procurant du travail et des ressources à des dizaines de milliers de petites mains. A telles enseignes que sur le marché métropolitain les tapis orientaux (Proche-Orient et Perse) se sont vu disputer une faveur dont ils bénéficiaient depuis plusieurs siècles.

Les ouvrages de cuir, qui dans la société musulmane furent toujours très en honneur, ont trouvé dans une maroquinerie évoluée (brodée, estampée ou découpée) des applications si nombreuses qu'elles ont servi de point de départ à une industrie toute nouvelle. Franchissant les mers, ses produits se sont répandus dans plusieurs pays de l'Europe, jusqu'en Amérique et même en Orient. De 1925 à 1931, c'est-à-dire au moment de la grande prospérité, on a pu estimer sa valeur annuelle à plusieurs dizaines de millions.

La poterie de Nabeul en Tunisie, la céramique d'art à Alger, les faïences de Fès et de Safi au Maroc, ont aujourd'hui une réputation que leur envieraient maintes industries similaires européennes.

Parmi les industries du métal, la dinanderie marocaine enfin a connu un tel essor qu'elle a fait reculer d'autant l'importation des mêmes objets en argent ou en métal.

* * *

« Succès partiel, tout de surface et sans portée, objectera-t-on quelquefois, imputable à la curiosité et au pittoresque des ouvrages en même temps qu'à la naïveté des touristes, et limité à un petit nombre d'industries. »

On ne saurait nier que le caractère et l'originalité — et principalement au Maroc où ils ont été l'objet d'un scrupuleux respect — ont joué un rôle important dans les décisions de l'acheteur ; on ne saurait nier d'ailleurs que la faveur du touriste ait contribué pour beaucoup au développement des industries rénovées ; mais ces arguments, s'ils ont eu quelque valeur à un moment donné, sont aujourd'hui beaucoup moins exclusifs. Quelques exemples suffiront à le prouver.

La plupart des familles notables de la Tunisie sont restées fidèles au tapis de Kairouan, qui trouve chez elles de nombreux acheteurs. Les milieux aristocratiques et bourgeois du Maroc, qui naguère avaient complètement abandonné le tapis de Rabat — alors très avili — pour la moquette mécaniquement fabriquée à l'étranger, ont fait depuis quelques années un retour décisif au tapis local rénové. Donnant lui-même l'exemple, le Sultan a commandé à l'industrie privée, pour ses palais, des pièces d'une importance considérable dont la réalisation a posé de nouveaux problèmes, surtout au point de vue de la composition et du coloris, et a fait évoluer l'art du tapis. D'autres commandes, émanant de grands caïds et de notables, ont suivi : pour être plus modestes, celles-ci n'en sont pas moins intéressantes, car par leur nombre et leur dispersion elles provoquent de nouveaux ordres et créent du même coup une mode nouvelle.

Sur une échelle moins étendue, mais loin d'être négligeable, la bourgeoisie marocaine a également contribué, par des commandes opportunes de plateaux et de nécessaires pour la préparation du thé, au développement de la dinanderie rénovée.

Quelques membres de la même bourgeoisie qui, à notre contact, se sont révélés collectionneurs et mécènes, ont d'autre part puissamment aidé, par leurs acquisitions, au développement de la reliure d'art.

Depuis plusieurs années enfin, un mouvement semble se dessiner, à Fès, en faveur de tissus d'ameublement brochés de soie et d'or.

Ainsi, au lieu de rester indifférente aux efforts tentés en faveur de ses artisans, la société musulmane a déjà prouvé qu'elle s'y intéresse. On peut attendre d'elle encore davantage.

Il convient d'ajouter à cela le non moins estimable appoint de la clientèle européenne fixée en Afrique du Nord, qui tend à s'harmoniser avec le milieu, à s'entourer des choses du pays : débouché providentiel pour l'artisanat, autrement important que celui de l'amateurisme ou du tourisme, et qui, joint à celui de la clientèle indigène encore existante ou en puissance, a déjà eu les plus heureux effets.

En ce qui concerne les arts du bâtiment, il convient de rappeler la politique qui fit prescrire aux architectes, par les Gouvernements de l'Algérie et de la Tunisie, vers 1905, et du Maroc, dès 1912, de s'inspirer des procédés locaux de l'architecture et de la décoration pour l'édification des nouveaux monuments publics. Certes, il y eut des interprétations parfois fâcheuses, mais il y eut aussi des réussites et, en dehors du style néo-mauresque auquel donna naissance cette initiative et dont les meilleures réalisations tiennent une place honorable dans l'histoire de l'architecture de l'Afrique du Nord, on ne doit pas sous-estimer les avantages qui en résultèrent : d'une part, en faveur des indigènes qui, travaillant à l'œuvre commune, en tirèrent des profits rémunérateurs ; d'autre part, en faveur des protecteurs eux-mêmes qui, donnant la preuve tangible du compte qu'ils tenaient des formes de la pensée et de l'esthétique indigènes, avaient fait faire un pas à la conquête morale du pays. Mais qui dira les raisons pour lesquelles cette politique, à la fois si généreuse et fructueuse, a pu être délaissée depuis 1926, puis abandonnée ? Les gains du modernisme qui a régné depuis lors, et qui a délibérément écarté l'artisanat citadin du bâtiment (maçons, tailleurs de pierre, céramistes, mosaïstes, sculpteurs sur bois et sur plâtre, peintres, etc.) ont-ils compensé les pertes matérielles et la détresse morale qu'il lui a fait subir ? Nous ne le croyons pas.

Et comme si le malaise n'était pas encore suffisamment accentué, la crise mondiale est survenue, menaçant ce qui reste des industries du bâtiment, des industries communes, et même des arts indigènes qui s'étaient pourtant montrés très résistants jusqu'en 1935. Plus que jamais, l'artisanat est en péril. Il appelle dans toutes ses branches, de nouveaux soins. Les pages qui suivent ont pour but d'indiquer quelques remèdes.

Laissant de côté la formation d'une main-d'œuvre adaptée aux nécessités modernes et qui à ce titre doit être examinée d'un point de vue différent du nôtre, nous ne nous occuperons ici que de l'ancien artisanat indigène qui comprend les métiers traditionnels ou faiblement évolués (1).

Les remèdes à la crise de l'artisanat

Tout d'abord, le retour à une politique de sympathie envers les industries et les arts locaux doit être nettement affirmée en haut lieu. Et pour que ce rappel ne risque pas de rester lettre morte, les diverses administrations de l'État, et surtout les municipalités et les *Habous*, devraient être invitées à faire une meilleure part, lors du renouvellement ou de la remise en état de leurs locaux et de leur mobilier, à l'artisanat citadin. Aussi faible qu'elle puisse être, cette part contribuerait à une amélioration certaine, mais si son minimum pouvait être officiellement fixé dans les contrats, elle provoquerait un renversement immédiat et complet de la situation. Dans tous les cas, le geste ferait sensation

dans toutes les cités artisanales (1) de l'Afrique du Nord et nous vaudrait la reconnaissance générale (2).

Il convient ensuite de maintenir, dans toutes leurs parties utiles, les organisations actuelles, à savoir : l'Artisanat en Algérie, le Service des arts indigènes au Maroc, l'Office de l'enseignement professionnel en Tunisie. Appropriées aux circonstances, avec chacune leur expérience propre, consacrée déjà par le temps, ces organisations ont donné les preuves d'une activité bienfaisante et féconde : témoin les collections actuelles réunies dans les musées, la documentation graphique, technique et artistique publiée dans maints ouvrages, l'institution d'estampilles d'État (Tunisie et Maroc), la propagande dans les expositions et les foires, l'ouverture d'un crédit artisanal (Tunisie), etc. Mais, encore trop fragmentaires et trop timides, ces organisations doivent s'étendre au plus vite à l'ensemble de l'activité artisanale, après avoir été soutenues et renforcées, si possible, par des mesures complémentaires comme celles que nous allons énumérer.

Pour éviter toute industrialisation dangereuse, les métiers, faisant donc un emploi prudent de machines, conserveront jusqu'à nouvel ordre leurs installations actuelles (au surplus peu dispendieuses), et se borneront, tant que la consommation n'aura pas augmenté, à exploiter les procédés traditionnels des bonnes époques, ce qui n'exclut pas, bien entendu, l'adoption de quelques commodités modernes, telle l'électricité, par exemple, pour l'éclairage et la petite force motrice.

Pour réagir contre l'anarchie actuelle, néfaste à l'extrême, les métiers se refuseront à admettre et à conserver dans leurs effectifs, les patrons, ouvriers ou apprentis qui ne présenteraient pas les garanties suffisantes de savoir-faire et de probité. Ainsi seront éliminés les éléments qui, sans expérience ou sans scrupule, portent, en l'état actuel, un très grave préjudice à l'économie générale.

La surveillance que chaque métier devra assurer à l'intérieur du groupement professionnel sera doublée d'une surveillance d'État, qui aura pour objet d'établir un juste équilibre entre les métiers de même nature existant dans tout le pays, et de faire obstacle aux modifications susceptibles de leur nuire. Il n'est pas douteux que l'installation en Afrique du Nord de certaines machines, de filage mécanique par exemple, qui filent presque toutes seules, privent des dizaines de milliers de femmes (laveuses et trieuses de laine, cardeuses, fileuses, etc.) d'occupations qui les retenant chez elles et dont elles tiraient chaque année de très importants salaires. Les teintureriers annexés aux mêmes établissements ont aussi précipité la ruine des teintureriers indigènes, que l'emploi inconsidéré de colorants d'anilines criardes et fugaces avaient déjà mis à mal. La lannerie moderne, de son côté, a fait un tort incalculable aux vieilles et nombreuses tanneries nord-africaines qui, pendant des siècles, avaient connu une solide réputation. Quant aux moulins mécaniques, ils ont presque anéanti, dans les agglomérations urbaines et rurales de l'Afrique du Nord, la vieille industrie de la meunerie indigène. Fès qui, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis plus d'un millénaire, dispose d'une force hydraulique gratuite, et qui paraissait devoir pendant longtemps encore résister à leur coups, accuse elle-même, d'année en année, un recul sensible. Si l'on n'y prend garde, les moulins caducs ne seront bientôt plus qu'une curiosité archéologique, mais celle-ci compensera-t-elle la

(1) Le ministère des colonies vient d'affirmer sa volonté de préparer l'évolution prochaine par un décret du 7 septembre 1935, créant un « Comité d'action colonisatrice et du paysannat indigène », qui a pour objet de procéder à l'établissement de plans d'exécution et de réalisations pratiques concernant, en particulier, « l'évolution économique sociale du paysannat et de l'artisanat indigène par l'encadrement métropolitain, l'enseignement professionnel, la diffusion de méthodes et d'outillage modernes ».

(1) Le fait d'employer une importante main-d'œuvre indigène dans le bâtiment et les travaux publics n'implique pas forcément celui de l'utilisation d'artisans citadins ; sur les chantiers de constructions ces derniers sont au contraire concurrencés par des manœuvres d'origine surtout rurale ou bédouine auxquels un standard de vie peu élevé confère une redoutable supériorité. Ainsi, l'artisan citadin est exposé non seulement aux coups de la présence européenne, mais encore à ceux de ses propres coreligionnaires, moins évolués que lui.

(2) Lorsque le Protectorat procédera à la transformation, aussi urgente qu'heureuse, en quartiers neufs des « bidonvilles » actuellement établis aux abords des agglomérations européennes, on souhaiterait qu'il prescrivit aux architectes et aux entrepreneurs, par un cahier des charges soigneusement étudié, la part à faire à l'artisanat citadin pour les travaux de maçonnerie, de céramique et de menuiserie suivant les procédés traditionnels qui sont en même temps les plus économiques.

misère des carriers et des tailleurs de pierre qui extrayaient, préparaient et entretenaient les meules, des spécialistes façonnant, montant et réparant les turbines, des patrons et des garçons meuniers qui, en assurant la préparation des 100.000 pains quotidiens de la ville, subvenaient en même temps aux bescins des leurs ?

Restaurée sur les bases qui viennent d'être indiquées, la production nouvelle tendra à n'être que de bon aloi. Et, pour être distinguée de toutes autres, elle sera munie d'une *estampille d'État*, analogue à celle qui a été récemment instituée au Maroc par dahir chérifien du 3 novembre 1934 (promulgué le 27 décembre). Ainsi seront certifiés l'authenticité d'origine, la fabrication suivant des procédés honnêtes, et le caractère indigène des objets qui en seront revêtus. Avantage purement moral, dira-t-on, mais déjà appréciable et qui ne pourra manquer de se compléter par la suite de certaines faveurs, telle l'application de tarifs préférentiels à l'entrée en France ou à l'étranger, dont on entrevoit déjà l'importance (1).

L'estampille officielle aura encore un autre effet : celui de stabiliser les prix. Il ne faut pas oublier, en effet, que le commerçant nord-africain a plutôt une âme de trafiquant, pour qui la valeur des choses, qu'elles soient de bon ou de mauvais aloi, n'est pas forcément celle du prix de revient majoré d'un certain tantième pour les frais généraux et un bénéfice raisonnable, mais celle que voudra bien lui attribuer le client lui-même. D'où des marchandages sans fin, dont le client est très souvent dupe et que la généralisation de l'estampille peut rendre vains.

Une aide efficace consisterait, par exemple, dans l'allègement de charges qui purent être légitimes en des temps plus heureux, mais qui sont devenues trop lourdes dans les circonstances actuelles.

Pour des raisons supérieures de santé publique et d'hygiène, il serait pertinent de rendre obligatoire la *destruction des ordures ménagères*, par le moyen de l'incinération de tout ce qui est brûlable, et du pilonnage du reste. Que de germes putrides ne répandent-ils pas ces êtres qui, après avoir fouillé dans les poubelles et sur les champs d'épandage, peuvent impunément exposer leurs trouvailles dans le bric-à-brac des souks citadins et ruraux ! Et soupçonne-t-on quelle effroyable concurrence font aux potiers et ferblantiers indigènes, ces ramasseurs de cuvettes ébréchées, de bouteilles hétéroclites, de vieux bidons de soldat, de débris de boîtes à conserves, et de mille autres ustensiles innombrables qui n'ont même pas été exposés à un simulacre de désinfection !

Une œuvre non moins utile, dictée par les mêmes raisons, consisterait à interdire la revente des vieux effets européens. Outre que ceux-ci donnent lieu à la plus détestable des brocantes, ils avilissent et rejettent immanquablement ceux qui les revêtent dans les déchets sociaux. La conséquence de cette mesure serait une consommation accrue des tissus neufs, par conséquent de la production artisanale ou mécanique. Depuis le four-nisseur de matières premières et d'outillage, le fabricant et le commerçant, tous en profiteraient. Seul, le consommateur se trouverait exposé à payer ses vêtements un prix un peu plus élevé et à travailler davantage, mais il y gagnerait en propreté et en dignité.

Quelques autres réformes sont encore suggérées. Le vœu le plus général réside dans le relèvement de *certaines taxes à l'importation* : taxes qui seraient assez élevées à l'encontre des marchandises nuisant trop à la production indigène, et prohibitive pour celles qui s'en inspireraient trop visiblement ; quant aux imitations serviles, elles seraient purement et simplement interdites.

(1) En assurant que les objets de transaction sont de qualité loyale et marchande, l'estampille garantit aussi la probité des artisans et des vendeurs, sans laquelle aucune fabrication ni échange ne peuvent prospérer. A ce titre l'estampille revêt, sous une forme nouvelle et appropriée, tous les mérites de l'ancienne certification du mohitash, ou prévôt des marchands.

On sait, en outre, que la plupart des artisans, vivant au jour le jour, sont presque incapables de prévoyance. Dans tous les cas, hormis quelques précautions élémentaires susceptibles de parer à des défaillances de courte durée, rien ne le protège contre les aléas de l'existence, et plus particulièrement contre les fluctuations du marché : impuissants à profiter des moments favorables, ou à ajourner la vente dans le cas contraire, ils deviennent vite la proie de l'usurier, ou du trafiquant, qui est tout aussi dangereux. On pallierait une telle situation par l'institution de caisses de crédit artisanal, analogues aux caisses de prévoyance ou de crédit agricole déjà en fonctionnement dans tous les territoires de l'Afrique du Nord.

Sans doute, il ne saurait être question de consentir des prêts à des individus isolés et insolvables. Mais, telles que nous les concevons, les caisses de crédit ne joueraient que dans le cadre des groupements professionnels adaptés aux circonstances actuelles, c'est-à-dire inspirés du vieux système corporatif musulman quand il subsiste encore (Tunisie et Maroc), ou s'appuyant sur les œuvres d'assistance et les organismes locaux de production qu'une évolution récente aurait déjà fait naître (Algérie).

Chacune des principales cités artisanales de l'Afrique du Nord aurait sa *chambre des métiers indigènes*, composée ainsi qu'il vient d'être dit. Et, au-dessus de ces organismes, serait institué, au chef-lieu de la colonie ou du Protectorat, un conseil central de l'artisanat indigène, qui mettrait les délégués des chambres des métiers en contact avec les représentants des autorités supérieures intéressées et tous autres membres que l'administration jugerait utile de s'associer.

En principe, les chambres des métiers se réuniraient une fois par trimestre, et les conseils centraux une fois par an. Chacune dans leur sphère, ces assemblées mettraient à l'étude les divers problèmes de l'artisanat (matières premières, apprentissage, amélioration des procédés de fabrication, production, débouchés, propagande, protection, statut des métiers, crédit artisanal, etc.), le conseil central se préoccupant plus particulièrement de ces problèmes en fonction de l'économie intérieure et extérieure du pays.

*
* * *

Protection officielle de l'artisanat par l'État, consolidation, perfectionnement et extension des organisations existantes, modernisation prudente de l'apprentissage et des procédés, orientation des esprits vers plus de probité industrielle et marchande, octroi d'une estampille d'État à la fabrication de bon aloi, surveillance des initiatives individuelles, allègement des charges de l'artisanat, destruction intégrale des déchets, interdiction du trafic des vieux effets européens, protection douanière, ouverture d'un crédit artisanal, organisation de la coopération ou revivification et modernisation du vieux système corporatif, institution de chambres de métiers et de conseils centraux de l'artisanat indigène, telles sont les principales mesures qui nous paraissent propres à apporter quelque tempérament à la situation actuelle, mesures qui, en somme, se classent sous trois chefs d'une portée surtout morale : *ordre, discipline, loyauté*, sans lesquels rien de solide ne s'établit ni ne dure (1).

PROSPER RICARD.

(1) Les Gouvernements français de l'Afrique du Nord, qui ont été les premiers à donner l'exemple, ne peuvent se laisser distancer dans la politique de soutien et de rénovation qui nous occupe ici : par l'Espagne qui, dans sa zone, a fait œuvre vraiment utile ; par l'Italie, qui a créé en 1934 l'Artisanat de la Libye intégré dans l'Artisanat national italien. Qu'on se rappelle enfin que les principaux pays d'Orient, l'Égypte, et surtout la Turquie et l'Iran, font depuis quelque temps des efforts très méritoires pour le relèvement de leurs industries artisanales.